

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept
Le onze septembre
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire
Date de convocation du conseil municipal : 4 septembre 2017

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 19 Votants : 25

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard-
Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M.
GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LE HUR
Jérôme- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU
Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTS : M. BOUSSEAU Yannick- M. CHATAL Jean-Paul- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice-
Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- Mme PANHELLEUX Françoise- M. TATTEVIN
Frédéric

POUVOIRS : M. BOUSSEAU Yannick à Mme GRUEL Nathalie- M. CHATAL Jean-Paul à Mme
DESMOTS Isabelle- M. DAVID Guy à M. GUIHARD Alain- Mme DENIGOT Béatrice à Mme PHILIPPE
Jocelyne- Mme PANHELLEUX Françoise à M. DAVID Gérard- M. TATTEVIN Frédéric à M. GERGAUD
Henri

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

**Délibération n°2017D79 : Remplacement de Mme Cécile GICQUIAUX dans certaines
instances (suppléances aux SIVU et Commission communautaire « Enfance-Jeunesse» d'Arc Sud
Bretagne et en tant qu'élu référent Sécurité Routière + membre du Centre Communal d'Action
Sociale (CCAS))**

Suite à la démission du conseil municipal de Mme Cécile GICQUIAUX, il convient de
pourvoir à son remplacement dans les instances suivantes :

- En tant que suppléante : au SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique), en
tant que Référent(e) Sécurité Routière et dans la Commission communautaire
« Enfance Jeunesse » d'Arc Sud Bretagne,
- En tant que membre : au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

L'assemblée est donc invitée à procéder à la désignation des délégués.

Le conseil municipal, après vote, désigne les délégués suivants :

**SIVU de La Roche Bernard : Mme GRUEL Nathalie est désignée à l'unanimité, déléguée
suppléante**

**Sécurité Routière : M. GOMBAUD Jean-Paul est désigné à l'unanimité « Elu référent
suppléant »**

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à
compter de sa publication.

Commission communautaire « Enfance Jeunesse » d'Arc Sud Bretagne : Mme GRUEL
Nathalie est désignée à l'unanimité membre suppléante de cette commission

CCAS : Deux membres du conseil municipal se portent candidats : Mme Nathalie et M. PRAT Pierre.

Mme GRUEL Nathalie est désignée membre du CCAS par 19 voix contre 5 voix à M. PRAT Pierre et 1 bulletin blanc.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Alain GUIHARD



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.